COMPTE RENDU DE LA REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 19 décembre 2018 A 20h

Sous la présidence de M. le Maire Jean-Paul BRIGNOLI

Présents: Jean-Paul BRIGNOLI (maire), Gérald INNS (adjoint), Jean-Baptiste MAITROT, Fabrice GAUVAIN, Thierry GIGNON, Jonathan ROSSIGNOL, Philippe SCIEUR, Marylène OUDIN.

Absente excusée: Evelyne VALENTIN (adjointe) donne procuration pour les délibérations non budgétaires à Mr INNS

Absents: Jean-Marc ILLIG

Secrétaire: Jean-Baptiste MAITROT

Convocation du 12 décembre 2018

Lecture, correction puis approbation du compte rendu du Conseil du 28 novembre 2018

1. Litige sortie locataire logement Nord au 28/09/2018 :

Le locataire, au moment de quitter le logement s'est plaint de problèmes de perception auprès de la Mairie, pensant pouvoir récupérer un loyer. Il a refusé de prendre connaissance des éléments de preuve fournis par la secrétaire. La Mairie l'a renvoyé vers la perception car n'est pas concernée au premier chef.

2. Logement Sud, plafond de la salle de bain (1 délib)

Le démontage de l'existant a montré le besoin de travaux complémentaires au devis initial. Philippe SCIEUR est allé inspecter le toit pour identifier tout risque d'humidité. Sur cette zone le toit serait en « fibro » et non en « bac acier » comme facturé. Par ailleurs, aucune bouche de VMC n'a de « chapeau » ce qui peut être facteur de développement de moisissures le long des fenêtres, en façade, joint à revoir.

L'entreprise Jean Louis MORLET doit intervenir concernant le problème d'éventuelles fuites de toiture.

Le devis concernant le plafond PVC est d'un montant de 576 euros TTC est soumis à délibération :

➤ 8 voix « pour » (dont une par procuration) et 1 voix « contre ».

Philippe SCIEUR propose que le Conseil « offre » un loyer au locataire afin de le dédommager du dérangement occasionné par les travaux.

Les procurations étant caduques sur les questions financières, seules 7 voix sont valables :

la proposition est acceptée à l'unanimité

3. bulletin N°28 Clôture

La finalisation aura lieu le 5 janvier suite à la cérémonie des vœux de Mr le Maire par Gérald INNS et JP BRIGNOLI

QUESTIONS DIVERSES:

✓ Commission de contrôle des listes électorales :

Conformément à la Circulaire du 12 juillet 2018, la Mairie a proposé les Omyats suivants :

- Mr Éric VÉTU en tant que représentant de la préfecture
- Me Françoise ÉBERLIN en tant que représentante du TGI
- Mr Jean-Baptiste MAITROT en tant que Conseiller municipal

Cette liste est soumise à l'approbation de Mr le Préfet qui doit se prononcer avant le 10 janvier 2019.

Une fois désignée, cette Commission devra se réunir au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant des élections.

✓ Panne de chauffage au local technique :

Nous sommes en attente de réparation, (en cours)

✓ Question de Mr Gérald INNS : l'employé communal pourrait-il traiter le trou dans la route devant chez Me COLOMBI car il est accidentogène?

L'employé communal peut tout à fait intervenir sous réserve que cette problématique ne dépasse pas ses compétences.

Clôture du Conseil Municipal à 22h40.

Rédigé le 26 décembre 2018

par Jean-Baptiste MAITROT (conseiller)

le Maire

Jean-Paul BRIGNOLI